

**ENTENTE CADRE DE
STAGE INTERNATIONAL
Brigham Young University**

Cette entente intervient ce _____^e jour de/d' _____ 200_____ (« date d'entrée en vigueur ») entre la Brigham Young University, société à but non lucratif de l'Utah ainsi qu'établissement d'enseignement (« BYU »), et _____ (« fournisseur d'expérience ») situé(e) à _____.

1. **OBJET.** Afin que les étudiant(e)s obtiennent plus facilement des stages et des expériences éducatives, cette entente a pour objet de régir la relation entre le fournisseur d'expérience et la BYU en ce qui concerne les étudiant(e)s stagiaires de la BYU, et ce, dans le cadre d'une entente de stage intervenue avec le fournisseur d'expérience.

2. **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.**

2.1 Un stage est un programme coopératif pour étudiant(e), auquel participent la BYU et le fournisseur d'expérience. Le fournisseur d'expérience fournit la supervision, les installations et les instructions qui aident les étudiant(e)s de la BYU (chacun un « stagiaire ») à acquérir des techniques et des connaissances liées au domaine d'études qu'ils ont choisi ou à leur profession.

2.2 Cette entente s'applique à compter de la date d'entrée en vigueur et peut être annulée par la BYU et le fournisseur d'expérience pour quelque raison que ce soit en transmettant à l'autre partie un préavis écrit de 90 jours.

2.3 Le fournisseur d'expérience et la BYU désignent une personne-ressource (« coordonnateur de stage ») aux fins des activités liées à l'exécution de cette entente. Les personnes-ressources, dont les noms et les coordonnées apparaissent ci-après, sont nommées par le fournisseur d'expérience et la BYU afin de jouer le rôle de coordonnateurs initiaux de stage. D'autres peuvent en tout temps être désignées par les parties.

Pour le fournisseur d'expérience :

Pour la BYU :

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Télécopieur : _____

2.4 La BYU et le fournisseur d'expérience acceptent de s'indemniser mutuellement en cas de réclamation ou de responsabilité, y compris des honoraires d'avocat raisonnables, si cette réclamation ou responsabilité est liée à leur négligence ou omission respective lors de l'exécution de cette entente. Chaque partie accepte aussi de se couvrir par une assurance permettant d'honorer cette promesse d'indemnisation.

2.5 Ni la BYU ou le fournisseur d'expérience n'assumera de responsabilité ou sera tenu responsable en cas de réclamation, litige, perte, dommage, blessure, activité ou résultat nuisible découlant d'une action, d'une inaction ou d'une négligence de l'autre partie ou causée seulement par celle-ci. Si, toutefois, de tels litige, perte, dommage, blessure, activité ou résultat défavorable découle d'une faute commune du fournisseur d'expérience et de la BYU, l'obligation de chaque partie d'indemniser l'autre en vertu des présentes est limitée par l'ampleur de sa propre faute.

- 2.6 La BYU reconnaît que tout le travail de création exécuté par un(e) stagiaire dans le cadre d'un stage est considéré comme une « œuvre réalisée contre rémunération », et le droit d'auteur comme tout autre droit de propriété intellectuelle pour ledit travail appartient entièrement au fournisseur d'expérience.
- 2.7 Les parties reconnaissent et acceptent que chaque stagiaire a les responsabilités suivantes : (i) se conformer aux politiques et aux procédures du fournisseur d'expérience ; (ii) rapporter au coordonnateur des stages à la BYU ainsi qu'au fournisseur d'expérience tout problème grave lié au fournisseur d'expérience, y compris les problèmes personnels et de sécurité ; (iii) avoir une police d'assurance-maladie durant la période du stage chez le fournisseur d'expérience.

3. **RESPONSABILITÉS DE LA BYU.** La BYU assume les responsabilités suivantes :

- 3.1 Fournir l'information et les objectifs du cours, et veiller à ce que chaque stagiaire participant possède les qualifications universitaires et autres qui vont de pair avec les objectifs et exigences du programme de la BYU.
- 3.2 Déployer des efforts raisonnables afin que chaque stagiaire de la BYU soit au courant de ses responsabilités de stagiaire de se conformer aux dispositions de l'article 2.7 ; voir également à ce que chaque stagiaire de la BYU conclue une entente écrite distincte entre lui/elle et la BYU (« Entente de l'étudiant[e] pour le stage »), identique à l'entente jointe comme annexe A.
- 3.3 Fournir un cadre administratif et un corps professoral dont le nombre, les qualifications et les compétences sont adéquates pour préparer et pour donner l'enseignement ainsi que pour superviser les étudiants.
- 3.4 Voir à ce que, pour chaque stage, le coordonnateur du stage de la BYU (i) ait des relations continues avec le stagiaire et le fournisseur d'expérience ; (ii) parle avec le stagiaire et le fournisseur d'expérience des détails et des attentes du stage ; (iii) assure le suivi des progrès, et ce, avec le stagiaire et le fournisseur d'expérience ; (iv) informe le stagiaire quant à un programme d'études en rapport avec l'expérience du stage.
- 3.5 Fournir l'assurance-responsabilité qui couvre le dommage ou le tort attribuable au stagiaire; le montant de cette assurance est de 1 000 000 \$ par personne, par cas, puis de 3 000 000 \$ en tout.

4. **RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR D'EXPÉRIENCE.** Le fournisseur d'expérience assume les responsabilités suivantes :

- 4.1 Fournir des occasions planifiées et supervisées, permettant à chaque stagiaire d'exécuter des tâches où il/elle pourra acquérir et utiliser diverses compétences et dont les objectifs sont compatibles avec ceux du programme de la BYU.
- 4.2 Orienter le stagiaire en ce qui concerne les règles, politiques, procédures, méthodes et activités du fournisseur d'expérience.
- 4.3 Évaluer le rendement du stagiaire et prévenir le coordonnateur du stage à la BYU de toute cause d'insatisfaction par suite d'une mauvaise conduite connue du ou de la stagiaire.
- 4.4 Se conformer à toutes les lois, ordonnances et codes nationaux et locaux auxquels le fournisseur d'expérience est assujetti.
- 4.5 Le cas échéant, payer le stagiaire au taux de rémunération convenu, et ce, pour la durée du stage ; répondre à toutes les exigences juridiques ayant trait à la relation de travail du fournisseur d'expérience avec le stagiaire.
- 4.6 Assumer la principale responsabilité de la supervision et de la maîtrise du stagiaire sur les lieux du stage.

5. **ENTENTE COMPLÈTE.** Cette entente constitue l'entente complète entre les parties relativement à l'objet de ladite entente.

En foi de quoi, les parties ont apposé leur signature ci-dessous :

Fournisseur d'expérience

Brigham Young University

Par : _____

Par : _____

Nom : _____

Nom : _____

Date : _____

Date : _____

ANNEXE A

ENTENTE DE STAGE INTERNATIONAL D'ÉTUDIANT et PRISE EN CHARGE DES RISQUES, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET INDEMNITÉS

Nom de l'étudiant(e) : _____

Fournisseur d'expérience : _____

Date du début du stage : _____ Date de la fin : _____

Par les présentes, le/la stagiaire accepte ce qui suit :

1. Prévenir par écrit l'International Study Programs Office s'il ou elle a moins de 18 ans.
2. Être inscrit(e) comme étudiant(e) avec stage et payer les frais de scolarité ainsi que les droits exigés par la BYU.
3. Sa conformer à toutes les règles, politiques et procédures du fournisseur d'expérience.
4. Participer au stage aux dates indiquées, sauf si celles-ci sont modifiées par le fournisseur d'expérience et la BYU.
5. Ne pas accepter d'autre emploi pendant le stage, à moins qu'il y ait entente écrite avec le fournisseur d'expérience et la BYU.
6. Travailler consciencieusement sous la direction du superviseur assigné par le fournisseur d'expérience, soumettant tous les rapports et travaux conformément à ce qui est demandé.
7. Rapporter au superviseur du fournisseur d'expérience et au coordonnateur du stage, à la BYU, tout problème grave, notamment physique, personnel et de sécurité.
8. Voir à ce que mon conseiller du département de la BYU et moi ayons obtenu du fournisseur d'expérience une explication écrite quant à toute situation dangereuse ou tout danger physique auquel je pourrais être exposé en raison de ma participation au programme de stage.
9. Exécuter toutes les tâches universitaires de la BYU ainsi que les travaux des cours, conformément aux descriptions du département en cause.
10. Adhérer au code d'honneur de la BYU ainsi qu'aux normes de la conduite personnelle, de la tenue vestimentaire et de l'apparence qu'impose le fournisseur d'expérience. De plus, je reconnais que la BYU a le droit de faire respecter les normes de conduite décrites dans la présente entente, prise en charge des risques, renonciation aux réclamations et indemnités (« entente »), à sa seule discrétion, et accepte que la BYU impose des sanctions en cas de violation de ces normes ou de comportement quelconque nuisible aux intérêts, à l'harmonie et au bien-être de la BYU, du programme de stage international ou d'autres participants. Je reconnais que, en raison des circonstances d'un stage international, la marche à suivre habituelle pour les avis, les audiences et les appels relatifs aux procédures disciplinaires pour les étudiants à la BYU ne s'appliquent pas. S'il m'est demandé de retourner aux É.-U., je consens à payer les dépenses connexes, sans remboursement des frais.
11. Recevoir et lire une copie de l'entente cadre de stage international, conclue entre la BYU et le fournisseur d'expérience. Je reconnais que ce document est joint à la présente entente à des fins de référence, et que je suis lié par les conditions visant spécifiquement les stagiaires.
12. Consulter mon médecin personnel au sujet des immunisations nécessaires et des autres affaires médicales liées à ma participation au programme de stages.
13. Révéler volontairement à mon conseiller de département de la BYU ainsi qu'au fournisseur d'expérience tout problème personnel, physique et/ou émotif que je pourrais avoir et qui, sans mesure raisonnable d'adaptation, m'empêcherait d'assumer mes responsabilités essentielles de stagiaire. Je comprends que, si j'ai une incapacité qui exige une mesure raisonnable d'adaptation de la part du fournisseur d'expérience, j'informerai le fournisseur d'expérience dans des délais suffisants avant le début du stage, afin de permettre à ce fournisseur d'expérience de prendre les mesures raisonnables d'adaptation.
14. Autoriser le représentant désigné par la BYU à permettre mes traitements médicaux nécessaires et pour lesquels j'assumerai la responsabilité financière si, durant ma participation au programme, je deviens handicapé(e) ou

incapable autrement de consentir à un traitement médical et si un consentement préalable ne peut être obtenu de ma famille. Je suis au courant des coûts potentiels pour les soins médicaux personnels. Je reconnais que la BYU n'est pas obligée de s'occuper de mes besoins en matière de soins médicaux et de médicaments, et j'assume par conséquent tous les risques et responsabilités. Si j'ai besoin d'un traitement médical ou de soins hospitaliers, que ce soit dans un pays étranger ou aux États-Unis, la BYU n'est aucunement responsable des coûts ou de la qualité du traitement ou des soins. La BYU peut (mais n'est pas obligée de le faire) prendre au sujet de ma santé et de ma sécurité toute mesure qui semble justifiée selon elle dans les circonstances. J'accepte de payer toutes les dépenses à cet égard et dégage la BYU de toute responsabilité pour une action quelconque.

15. Participer à titre de stagiaire international comporte des risques qui n'existent pas lors d'études à la BYU. Il y a, notamment, les risques liés aux voyages à destination et en provenance d'un ou de plus d'un pays étranger ; aux conditions politiques, juridiques, sociales et économiques étrangères; aux différentes normes pour la conception, la sécurité et l'entretien des immeubles, des lieux publics et des moyens de transport; aux conditions médicales et météorologiques locales. Je déclare que j'ai fait ma propre enquête et consens à prendre ces risques.
16. Être personnellement responsable de tous les arrangements en matière de logement, de transport et d'études en rapport avec mon stage; de plus, assumer personnellement tous les coûts connexes. Être aussi personnellement responsable de toute obligation financière que je contracte ainsi que de toute blessure, perte, dommage, obligation, coût ou dépense au regard d'une personne ou de la propriété d'une autre, dont je suis la cause ou un collaborateur pendant ma participation au programme de stages. Je comprends que, dans les circonstances, la BYU n'est pas un représentant ou n'agit pas comme un agent et qu'elle ne peut exercer un contrôle sur les gestes ou les omissions d'un organisme hôte, d'une famille hôte, d'un transporteur, d'un hôtel, d'un organisateur de voyage ou d'un autre fournisseur de biens et services qui participe au stage. Je comprends que la BYU n'assume pas de responsabilité pour les affaires qui échappent à son contrôle, entre autres, une grève, une guerre, une perte, un vol d'effets personnels, un retard, la température, une calamité naturelle, une restriction gouvernementale, un acte, une erreur, une omission ou une négligence d'un tiers quelconque, notamment le fournisseur d'expérience et un autre fournisseur quelconque de biens ou de services.
17. Se conformer à toutes les lois applicables, respecter les coutumes et la culture du pays hôte du programme de stages. Je comprends que je dois m'occuper personnellement de tout problème juridique auquel je fais face ou qui se présente en raison de mon rôle de stagiaire dans le pays hôte.
18. Je reconnais et accepte que la BYU ne serve que de facilitatrice de stages et que la BYU n'assumera pas de responsabilité et ne sera pas tenue responsable d'une réclamation, d'un litige, d'une perte, d'un dommage, d'une blessure, d'une activité ou d'un résultat défavorable découlant du stage ou causé par ledit stage, notamment, la réclamation, le litige, la perte, le dommage, la blessure, l'activité ou le résultat défavorable causé par une action, l'inaction ou la négligence du fournisseur d'expérience, même si la BYU était prévenue de cette possibilité.
19. **Prise en charge des risques, renonciation aux réclamations.** CONNAISSANT LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DÉCRITS PLUS HAUT, ET PARCE QUE JE SUIS AUTORISÉ(E) À PARTICIPER À TITRE DE STAGIAIRE INTERNATIONAL, J'ACCEPTÉ, AU NOM DE MA FAMILLE, DE MES HÉRITIERS ET REPRÉSENTANT(S) PERSONNEL(S), D'ASSUMER TOUS LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS LIÉS À MA PARTICIPATION. DANS TOUTE LA MESURE PRÉVUE PAR LA LÉGISLATION, J'ASSURE ET EXONÈRE LA BYU AINSI QUE LES EMPLOYÉS ET AGENTS DE SES REPRÉSENTANTS CONTRE TOUTE RÉCLAMATION, PERTE OU RESPONSABILITÉ PRÉSENTE OU FUTURE AYANT TRAIT À UNE BLESSURE À LA PERSONNE OU AU DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ QUE JE POURRAIS SUBIR, OU DONT JE SERAIS RESPONSABLE AU REGARD D'UNE AUTRE PERSONNE, ET CE, DURANT MA PARTICIPATION AU STAGE INTERNATIONAL DE LA BYU, OU BIEN ATTRIBUABLE À LA NÉGLIGENCE DE LA BYU EN RAPPORT AVEC CELA (Y COMPRIS LES PÉRIODES DE TRANSPORT À DESTINATION OU EN PROVENANCE DE TOUT PAYS OÙ LE PROGRAMME EST RÉALISÉ).

J'ai lu attentivement cette entente avant de la signer. Il n'y a pas d'autres prétention, déclaration ou avantage, oral ou écrit, à part les dispositions précédentes, écrites. Cette entente n'entre en vigueur que sur réception de ma demande par la BYU, et elle est régie par les lois de l'État de l'Utah, lieu où doit être intentée toute poursuite en vertu de cette entente ou de ce programme, ou bien liée à l'un ou à l'autre.

Si le participant ou la participante est une personne mineure, l'un de ses parents ou son tuteur ou sa tutrice accepte par les présentes d'être également lié(e) par les conditions de cette exonération, à la fois pour la personne mineure ou en son nom ainsi que pour son propre compte en tant que père ou mère ou tuteur/tutrice.

Signature de l'étudiant(e) : _____

Date : _____

N° d'identité de l'étudiant de la BYU : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Témoin : _____

Date : _____

Signature du coordonnateur du stage, à la BYU : _____

Date : _____

Veillez envoyer une copie de ce formulaire à l'endroit suivant : International Study Programs Office, 280 HRCB, Provo, UT 84604 isp@byu.edu Téléphone : (801) 422-3686, télécopieur : (801) 422-0651